



AVIS AUX MEMBRES

N^o 2009-122

Le 2 novembre 2009

Congé bancaire du 11 novembre 2009

Nous désirons rappeler aux membres qu'en raison du congé bancaire, le mercredi 11 novembre 2009, aucun règlement ne pourra être effectué à la CDCC.

Étant donné le congé férié pour les banques, les montants des règlements dûs à la CDCC devront être versés en dehors des jours habituels. L'article A-802 (1) des règles de la CDCC indique que :

« Au plus tard à l'heure de règlement du jour ouvrable que la Banque du Canada a déterminé être un jour de règlement, chaque membre de la Société est tenu de verser à la Société, dans la monnaie applicable à l'option ou au contrat à terme, par transfert irrévocable de fonds ou tout autre mode approuvé par la Société à l'occasion, le montant de tout règlement quotidien net dans un compte payable à la Société, tel que l'indique un relevé (le « sommaire quotidien des règlements ») pour ce compte ce jour-là (malgré toute erreur figurant au relevé ou tout solde créditeur d'un autre compte du membre que la Société peut lui devoir). »

Des montants séparés pour les négociations qui auront lieu le mardi 10 novembre 2009 et le mercredi 11 novembre 2009 devront être réglés avant 8 h (HE) le jeudi 12 novembre 2009.

Dû au congé bancaire les dates de règlement seront les suivantes :

| Date de levée | Date de règlement |
|------------------|-------------------|
| 6 novembre 2009 | 12 novembre 2009 |
| 9 novembre 2009 | 13 novembre 2009 |
| 10 novembre 2009 | 16 novembre 2009 |
| 11 novembre 2009 | 16 novembre 2009 |
| 12 novembre 2009 | 17 novembre 2009 |

Marge supplémentaire

La CDCC tient à rappeler à ses membres qu'une marge supplémentaire de 10% sera exigée lors du traitement groupé du lundi 9 novembre. Les fonds correspondants seront recueillis le mardi matin, 10 novembre, et libérés le jeudi matin, 12 novembre 2009.

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de cet avis, n'hésitez pas à appeler le Service des opérations de la CDCC ou à envoyer un courriel à cdccops@cdcc.ca.

Glenn Goucher
Premier vice-président et chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest
Bureau 700
Toronto, Ontario
M5H 2M5
Tél. : 416-367-2463
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria
3ième étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514-871-3545
Télec. : 514-871-3530

www.cdcc.ca